

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

100^{ème} COURSE DE COTE DE LIMONEST MONT VERDUN

11, 12 ET 13 SEPTEMBRE 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Courses de Côte ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Course de Côte	
Asa organisatrice :	Association Sportive Automobile du Rhône (05/15)
Nom :	100 ^{ème} Course de côte de Limonest Mont Verdun
Date :	11, 12 et 13 septembre 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National
Eligibilité :	Championnat de France de la Montagne, Coupe de France de la Montagne, Trophée CFM Challenge et Championnat de Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes.
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N16 du 04/06/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	577 du 17/07/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	VEYRET Emmanuel
Téléphone :	06.12.30.33.31
Mail :	contact@asarhone.com
Organisateur technique	
Nom :	Association Sportive Automobile du Rhône
Adresse :	Chez M. VEYRET, 11 rue Pierre Dupont 69250 Neuville sur Saône
Téléphone :	06.12.30.33.31
Mail :	contact@asarhone.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. MARCELLIN Jean-Jacques	Licence n° 2499
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M. BESSON Hervé.....	Licence n° 2628
	M. BIAGIONI Norbert	Licence n° 25075
Directeur de Course	Mme. HABOUZIT Christèle	Licence n° 128356
Directeurs de Course Adjoints	M. HABOUZIT Marc.....	Licence n° 7145
	M. HECTOR Jean-Claude	Licence n° 1805
Commissaire Technique responsable	M. CHARBONNEAU Marc	Licence n° 47435
Commissaires Techniques adjoints	M. BILLOUD Alain.....	Licence n° 13082
	M. BOSSEAU Yannick	Licence n° 223616
	M. RACHEX Christian.....	Licence n° 44181
	M. RANCON Jean-Marc	Licence n° 14085
	M. ROLLAND Jean-Pierre.....	Licence n° 2694
Médecin responsable	M.	Licence n° _____
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme. PERRIN Nathalie.....	Licence n° 1716
	Mme. SIMON Sylvie	Licence n° 214749
	Mme. THOUVENIN Isabelle.....	Licence n° 3295
	M. PITARCH Floréal	Licence n° 2729
Chargé de presse	Mme. PERRIN Manon.....	Licence n° 162483
Chargé des Commissaires de route	Mme. ABAD Malaurie	Licence n° 380125
Chronométrateurs	M. DURAND Jean-Paul	Licence n° 27683
	Mme. BEFFY Corinne.....	Licence n° 27682
	M.	Licence n° _____
Observateur	M. MARAINE Joël	Licence n° 2717

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements (date & heure)	Jeudi 3 septembre 2026 à minuit
Publication de la liste des engagés (date & heure)	Lundi 7 septembre 2026 sur le site internet de l'ASA https://www.asarhone.com .
Vérifications administratives (lieu, date & heure)	Vendredi 11 septembre de 13h00 à 19h00 et le samedi 12 septembre (Sur demande écrite avec la feuille d'engagement) de 6h30 à 7h30, à la mairie de Limonest.
Vérifications techniques (lieu, date & heure)	Vendredi 11 septembre de 13h15 à 19h15 et le samedi 12 de 6h45 à 7h45 dans le parc « concurrents ».
Briefing des pilotes (date & heure)	Vendredi 11 septembre à 19h30, Parc « concurrents » local des commissaires techniques (présence obligatoire)
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais (date & heure)	Samedi 12 septembre à 8h00

Briefing des commissaires <i>(date & heure)</i>	Samedi 12 septembre à 7h30 sur la ligne de départ
Essais non chronométrés <i>(date & heure)</i>	NEANT
Essais chronométrés <i>(date & heure)</i>	Samedi 12 septembre à partir de 9h00 (2 montées)
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course <i>(date & heure)</i>	Samedi 12 septembre après les essais
<i>Epreuve du Championnat de France de la Montagne :</i> Affichage des ordres de départ à la course :	Samedi 12 septembre après les essais
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs <i>(date & heure)</i>	Vendredi 11 septembre à 19h00, Mairie de Limonest.
Course	
1 ^{ère} montée	Samedi 12 septembre à partir de 15h30
2 ^{ème} montée	Dimanche 13 septembre à partir de 9h00
3 ^{ème} montée	Dimanche 13 septembre à partir de 14h00
Podium Championnat <i>(date & heure)</i>	Dimanche 13 septembre, 30 mn après le retour des convois
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium <i>(date & heure)</i>	Dimanche 13 septembre, 30 mn après le retour des convois
Remise des prix <i>(date & heure)</i>	Dimanche 13 septembre, 30 mn après le retour des convois
Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès : <i>(lieu, date & heure)</i>	Envoi par courrier dans un délai de 15 jours

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le vendredi 11 septembre de 13h00 à 19h00, lieu Salle des Associations, Mairie de Limonest

Vérifications techniques le vendredi 11 septembre de 13h15 à 19h15, lieu Parc « Concurrents »

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse Garage Renault Bellevue à Limonest

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

HORAIRES DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

- 13h00 à 15h00 Groupes CM/CNF/CN - CN+ - D/E

- 15h00 à 16h30 Groupes E2SC – GT de série – GTTS - SP
- 16h30 à 19h00 Groupes N/FN – A/FA – F2000 – FC
- Samedi 12 septembre de 6h30 à 7h30 (après accord de l'organisateur)

Voitures fermées : Les concurrents devront se présenter avec leur véhicule de course à l'emplacement des vérifications techniques (local commissaires techniques à l'entrée du « Parc concurrents »).

Voitures ouvertes : Vérifications dans les structures. Les concurrents devront au préalable se présenter au local des commissaires techniques.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 12 septembre à 8 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le vendredi 11 septembre à 19 heures.

Pesage libre des voitures (Parc « Concurrents ») :

- Vendredi 11 septembre de 13h00 jusqu'à 19h00
- Samedi 12 septembre de 6h45 jusqu'à 7h30

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Art.1.5.2p Procédure de retour aux Parcs Concurrents :

Voitures série B : L'itinéraire emprunté pour rejoindre les Parcs Concurrents après les montées d'essais ou de course suivra la D92/Route du Mont-Verdun, D73/Avenue Ampère, chemin de la Barrolière, Chemin de St André et la D65/Route de St Didier (roadbook distribué lors des vérifications administratives), et ceci en convoi et à faible vitesse.

Après l'arrivée, lors du retour du parc haut vers les Parcs Concurrents, tous les pilotes sont dans la stricte obligation de porter leurs ceintures de sécurité. Le port du casque est obligatoire pour les pilotes de série A.

De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet de retour, sous peine d'amende.

Toute infraction à ces dispositions entraînera des pénalisations de la part des commissaires sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

Art.1.5.3p Il est interdit de matérialiser des repères à l'aide de peinture (ou tout autre moyen) sur le parcours et/ou aux abords de celui-ci, sous peine d'une amende de 150 €. Les infractions seront soumises au Collège des Commissaires Sportifs qui décidera de la sanction à appliquer : pénalité et/ou refus de départ pour l'une des manches. Des juges de faits seront nommés à cet effet.

Art.1.5.4p Toute action promotionnelle, commerciale, de relations publiques, ou toute opération analogue sur le site ou aux alentours, de la part des participants, de leurs partenaires, ou de leurs sponsors ou de quelque organisme que ce soit, devra faire l'objet d'un accord écrit par l'organisateur.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant à la Course de Côte de Limonest – Mont Verdun, ou utilisant son image ainsi que l'utilisation de films vidéo et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisateur et payer les droits prévus.

Art.1.5.5p TRÈS IMPORTANT : A L'ISSUE DE CHAQUE MONTÉE LES PILOTES DEVRONT IMPÉRATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENT SOUS PEINE DE SANCTION.

D'autre part, le stationnement des voitures de compétition ainsi que des véhicules d'assistance est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publique et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur ou de la Ville de Limonest. Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150 € et par l'exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer ou de récidive.

Toute circulation, dans le cadre de la course de côte, de véhicule non immatriculé et/ou non conforme au code de la route en vigueur, devra obligatoirement se faire en convoi, sous escorte, précédé et suivi d'un véhicule de début et de fin de convoi, et ce avec l'aval de l'organisation.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU RHONE

Chez M. Emmanuel VEYRET

11 RUE PIERRE DUPONT - 69250 NEUVILLE SUR SAONE

Jusqu'au jeudi 3 septembre à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à **630 €**, réduits à **315 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Concurrents engagés au CFM Challenge **260 €**

Licenciés ASA du Rhône **260 €**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

En cas de paiement en espèces, le préciser et joindre un chèque non-encaissé échangé lors des vérifications administratives.

Le montant de l'engagement pourra être réglé par virement sur le compte suivant :

Crédit Mutuel La Tour de Salvagny

RIB : 10278 07255 00020084401 70

IBAN : FR76 1027 8072 5500 0200 8440 170

BIC : CMCIFR2A

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 100, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 210 (y compris épreuve de doublure Championnat de France VHC)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire voir additif n°1 de l'organisation

Publicité optionnelle éventuellement communiquée ultérieurement par l'organisateur via l'additif n°1

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Limonest Mont Verdun a le parcours suivant D92,

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ 30 m après le carrefour D73XD92

Arrivée col du Mont Verdun (dernier virage à droite avant le col).

Pente moyenne 5,9%

Longueur du parcours 2 550 m

Modalités de retour au départ par convois

Parc de départ (*lieu*) Limonest

Parc d'arrivée (*lieu*) Après l'arrivée, Route du Mont Verdun, D92

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fait par convoi entre le parc « Concurrents » (route du Puy d'Or) et le départ de la côte.

Les convois sont encadrés par des motards de l'organisation et se font à vitesse modérée.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu Route du Mont Verdun

6.4P. SIGNALISATION

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à Route du Puy d'Or à Limonest pour tous les groupes.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 10 heures, le vendredi 11 septembre

L'installation des concurrents sera soumise à l'approbation de l'organisateur (le respect de ces zones matérialisées et délimitées est obligatoire).

Les remorques devront être garées dans la zone indiquée et matérialisée.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final est obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés

Le Parc Fermé Final se fera dans les structures respectives de chaque concurrent. Le véhicule devant être accessible non bâché et non enfermé dans le véhicule d'assistance ou monter sur les remorques, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.).

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Mairie de Limonest
- pendant les essais et la course au parc départ : Tableau d'affichage numérique Pksoft.fr
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée Tableau d'affichage numérique Pksoft.fr

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Mairie de Limonest, vendredi 11 septembre de 10 à 20 heures.

Téléphone permanence n° 06.12.30.33.31

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Hôpital Edouard Herriot Téléphone n° 04.72.11.73.11

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au local des commissaires techniques le vendredi 11 septembre à 19h30.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : non autorisé.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX

Prix en espèces (répartition)

	Général Par série	Groupe				Classe		
		2 partants	De 3 à 4 partants	De 5 à 8 partants	+ de 8 partants	2 partants	De 3 à 5 partants	A partir de 6
1er	500 €	0 €	135 €	265 €	530 €	70 €	135 €	265 €
2ème	400 €			135 €	265 €		70 €	135 €
3ème	300 €				135 €.			
4ème	200 €							
5ème	100 €							
1 ^{re} dame	265 €							
1 ^{er} jeune	265 €							

Les primes seront envoyées aux concurrents par l'organisateur dans un délai de 15 jours maximum après la compétition.

Les prix en espèce ne sont pas cumulables.

10.1P. COUPES

Des coupes seront distribuées (non cumulables) de la façon suivante :

- ☐ 1 coupe aux 3 premiers du classement général série A
- ☐ 1 coupe aux 3 premiers du classement général série B
- ☐ 1 coupe à la première féminine et au 1er jeune de chaque série
- ☐ 1 coupe au premier de chaque classe

La remise des prix se déroulera le dimanche, 30 mn après le retour du convoi à Limonest

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

29^{ème} COURSE DE COTE V.H.C DE LIMONEST MONT VERDUN

11, 12 ET 13 SEPTEMBRE 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Courses de Côte, des règles spécifiques Course de Côte VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Course de Côte	
Asa organisatrice :	Association Sportive Automobile du Rhône (05/15)
Nom :	29 ^{ème} Course de côte de Limonest Mont Verdun
Date :	11, 12 et 13 septembre 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National
Eligibilité :	Championnat de France de la Montagne VHC, Trophée CFM Challenge et Championnat de Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes.
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N16 du 04/06/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	577 du 17/07/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	VEYRET Emmanuel
Téléphone :	06.12.30.33.31
Mail :	contact@asarhone.com
Organisateur technique	
Nom :	Association Sportive Automobile du Rhône
Adresse :	44 chemin de la Mine, 69210 St Pierre La Palud
Téléphone :	06.12.30.33.31
Mail :	contact@asarhone.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Idem 100^{ème} Course de côte de Limonest, sauf :

Fonction	Nom & numéro de licence
Directeur de Course	M. HECTOR Jean-Claude
Commissaire Technique responsable	M. CARRE Jean-Claude
Chargé des relations avec les concurrents	Mme THOUVENIN Isabelle

1.2P. HORAIRES

Date de parution du règlement	
Clôture des engagements <i>(date & heure)</i>	Jeudi 3 septembre 2026 à minuit
Publication de la liste des engagés <i>(date & heure)</i>	Lundi 7 septembre 2026 sur le site internet de l'ASA https://www.asarhone.com .
Vérifications administratives <i>(lieu, date & heure)</i>	Vendredi 11 septembre de 13h00 à 19h00 et le samedi 12 septembre (Sur demande écrite avec la feuille d'engagement) de 6h30 à 7h30, à la mairie de Limonest.
Vérifications techniques <i>(lieu, date & heure)</i>	Vendredi 11 septembre de 13h15 à 19h15 et le samedi 12 de 6h45 à 7h45 dans le parc « concurrents ».
Briefing des pilotes <i>(date & heure)</i>	Vendredi 11 septembre à 19h30, Parc « concurrents » local des commissaires techniques (présence obligatoire)
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais <i>(date & heure)</i>	Samedi 12 septembre à 8h00
Essais non chronométrés <i>(date & heure)</i>	NEANT
Essais chronométrés <i>(date & heure)</i>	Samedi 12 septembre à partir de 9h00 (2 montées)
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course <i>(date & heure)</i>	Samedi 12 septembre après les essais
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs <i>(date & heure)</i>	Vendredi 11 septembre à 19h00, Mairie de Limonest.
Course	
1 ^{ère} montée	Samedi 12 septembre à partir de 15h30
2 ^{ème} montée	Dimanche 13 septembre à partir de 9h00
3 ^{ème} montée	Dimanche 13 septembre à partir de 14h00
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium <i>(date & heure)</i>	Dimanche 13 septembre, 30 mn après le retour des convois
Remise des prix <i>(date & heure)</i>	Dimanche 13 septembre, 30 mn après le retour des convois

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le vendredi 11 septembre de 13h00 à 19h00, lieu Salle des Associations, Mairie de Limonest

Vérifications techniques le vendredi 11 septembre de 13h15 à 19h15, lieu Parc « Concurrents »

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse Garage Renault Bellevue à Limonest

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications, le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU RHONE

Chez M. Emmanuel VEYRET

11 RUE PIERRE DUPONT - 69250 NEUVILLE SUR SAONE

Jusqu'au jeudi 3 septembre à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à **440 €**, réduits à **220 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Concurrents engagés au CFM Challenge **180 €**

Licenciés ASA du Rhône **180 €**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Le montant de l'engagement pourra être réglé par virement sur le compte suivant :

Crédit Mutuel La Tour de Salvagny

RIB : 10278 07255 00020084401 70

IBAN : FR76 1027 8072 5500 0200 8440 170

BIC : CMCIFR2A

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 100, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement, une photocopie de la 1^{ère} page du PTH/PTN.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme aux règles spécifiques Courses de Côte VHC

Le nombre des voitures admises est fixé à 210

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte ou règlement particulier de la course de support.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte ou règlement particulier de la course de support.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Publicité obligatoire voir additif n°1 de l'organisation

Publicité optionnelle éventuellement communiquée ultérieurement par l'organisateur via l'additif n°1

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Limonest Mont Verdun a le parcours suivant D92,

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ 30 m après le carrefour D73XD92

Arrivée col du Mont Verdun (dernier virage à droite avant le col).

Pente moyenne 5,9%

Longueur du parcours 2 550 m

Modalités de retour au départ par convois

Parc de départ (*lieu*) Limonest

Parc d'arrivée (*lieu*) Après l'arrivée, Route du Mont Verdun, D92

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fait par convoi entre le parc « Concurrents » (Parc des Sports) et le départ de la côte.

Les convois sont encadrés par des motards de l'organisation et se font à vitesse modérée.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu Route du Mont Verdun

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc « concurrents » sera situé au Parc des Sports, Route de Saint Didier à Limonest.

Le parc « concurrents » sera accessible à partir de 10 heures, le vendredi 11 septembre

L'installation des concurrents sera soumise à l'approbation de l'organisateur (le respect de ces zones matérialisées et délimitées est obligatoire).

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final est obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé (*lieu exact*) Parc des Sports, Route de Saint Didier à Limonest.....

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Mairie de Limonest
- pendant les essais et la course au parc départ : Tableau d’affichage numérique Pksoft.fr
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée Tableau d’affichage numérique Pksoft.fr

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Mairie de Limonest, vendredi 11 septembre de 10 à 20 heures.

Téléphone permanence n° 06.12.30.33.31

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Hôpital Edouard Herriot... Téléphone n° 04.72.11.73.11

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au local des commissaires techniques le vendredi 11 septembre à 18h30.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : non autorisé.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

A l’issue des essais chronométrés, le classement s’effectuera sur la base du meilleur temps des deux montées d’essai.

Afin de faciliter le déroulement de l’épreuve, le départ des montées de course se fera dans l’ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

L’épreuve se déroulera en 3 manches et le classement sera établi en fonction de l’addition des deux meilleurs temps réalisés. Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins deux montées de course. La non-participation à une manche de course, devra être constatée par le Commissaire Technique.

Il ne sera pas établi de classement scratch.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes,
- Un classement par classes,
- Un classement féminin (séries A et B confondus),
- Un classement à l'indice de performance
- Un classement série A et série B séparées,
- Un classement hors championnat pour le groupe "Classic" de compétition

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés d'une coupe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 13 septembre, 30 minutes après le retour du convoi au parc « Concurrents » (Parc des Sports).